



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche

Paris, le 25 avril 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le sel marin gris de l'Atlantique (Guérande, Noirmoutier, île de Ré) enfin pleinement reconnu produit alimentaire**

Dominique BUSSEREAU a signé, avec ses collègues Thierry BRETON, Philippe BAS et François LOOS, le décret publié ce jour au Journal Officiel, apportant la pleine et entière reconnaissance du sel marin gris de l'Atlantique comme produit alimentaire.

Si le sel de qualité alimentaire peut être obtenu à partir de diverses sources (marais salants, sel gemme ou saumures provenant de la dissolution de sel gemme), le sel marin gris de qualité alimentaire provient exclusivement de marais salants.

Les producteurs de sel de l'Atlantique attendaient depuis longtemps cette reconnaissance. La fédération des coopératives de producteurs de sel de l'Atlantique (Guérande, Noirmoutier, Ile de Ré) avait déposé en 2001 un dossier à cette fin pour permettre aux producteurs de commercialiser leur production en conformité avec la réglementation et poursuivre leur démarche de qualité en cours. Les différents avis scientifiques émis au long de ce parcours ont tous été favorables.

En charge de l'alimentation, Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, se réjouit de l'entière reconnaissance de ce sel artisanal produit depuis toujours et dont les grands chefs de la gastronomie française ne cessent de vanter les mérites.

#### **Contacts presse :**

Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche : Sophie GENG, 01 49 55 59 74